

Parcours usager

Vous êtes une TPE

1 Souscription à un abonnement fibre



Vous contactez un opérateur commercial.

2 Échec d'intervention technique



Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



3 Connexion au site de l'ASP



Sur le site de l'ASP, vous déposez :

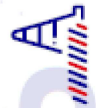
- votre attestation d'échec de raccordement,
- la pièce d'identité et le mandat de votre représentant
- votre numéro SIRET pour tester votre éligibilité.

4 Attribution d'aide et recherche d'un prestataire



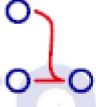
Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.

5 Facturation des travaux



L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

6 Raccordement à la fibre

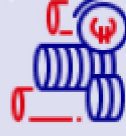


Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.

critères d'éligibilité



Local d'un bâtiment individuel dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027



< 2 M€ CA
< 10 salariés
> 1 an d'ancienneté